

RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-03

Règlement d'emprunt 2016-03, décrétant des dépenses en immobilisations de 430 000\$, et un emprunt du même montant

ATTENDU QUE la Municipalité de Duhamel désire se prévaloir du pouvoir prévu au deuxième alinéa de l'article 1063 du Code municipal du Québec;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance extraordinaire tenue le 25 avril 2016;

EN CONSÉQUENCE :

Le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Le conseil est autorisé à acquérir des véhicules pour un montant de 430 000 \$.

ARTICLE 2

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter un montant de 430 000 \$ sur une période de 15 ans.

ARTICLE 3

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur, telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 4

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années.

Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 5

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Adopté.

David Pharand
Maire

Claire Dinel,gma
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

RÈGLEMENT NO 2016-03

Règlement d'emprunt 2016-03, décrétant des dépenses en immobilisations de 430 000\$, et un emprunt du même montant

Certificat de publication

Je soussignée, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le règlement numéro 2016-03 en affichant une copie aux endroits prévus sur le territoire de la municipalité de Duhamel, entre 8h00 et 16h00 le 17ième jour du mois d'août 2016.

Et j'ai signé à Duhamel le _____ 2016.

Claire Dinel, gma
Directrice générale et secrétaire-trésorière

PROCÉDURE	DATE	NUMÉRO
Avis de motion	25 avril 2016	
Adoption du règlement	6 mai 2016	16-05-18058
Avis public d'adoption	13 mai 2016	
Approbation du Ministre- Date d'entrée en vigueur	5 juillet 2016	
Avis public entrée en vigueur	17 août 2016	
Amendé par le règlement		
Abrogé par le règlement		